



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Juillet-Août 2024



Le Nouveau Front Populaire à l'épreuve de la décolonisation

**Solidaire du Nouveau Front Populaire,
l'AFASPA s'est adressée le 20 août à ses diverses
composantes à propos des décolonisations dans lesquelles
la France joue un rôle essentiel au titre de puissance
coloniale en Kanaky-Nouvelle Calédonie et de partenaire
majeur au Sahara occidental.**

(Ce long courrier argumenté est accessible
sur le site www.afaspa.com)

Pourquoi cette alerte ?

- Parce que les dossiers de ces « territoires non autonomes » sont à l'agenda actuel du Comité de l'ONU en charge de la décolonisation en application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations Unies « sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux » du 14 décembre 1960.
- Parce que ces derniers mois le Président de la République a pris des décisions relatives à ces conflits de décolonisation dans un esprit colonialiste qui perdure à l'Élysée 60 ans après le processus d'indépendances, entravant le droit à l'autodétermination des peuples Kanaky et Sahraoui.
- Parce que la décision d'un homme seul, conduit la France à enfreindre les règles du droit international qui établissent les modalités des rapports entre les Etats et les peuples du monde en optant pour user de « la loi du plus fort » et que le monde n'est pas une jungle.
- Parce qu'en politique étrangère comme dans les autres domaines, il est essentiel que le Nouveau Front Populaire imprime ses idéaux de liberté, de dignité et de fraternité en rupture avec la politique néocoloniale, érigée en système par les gouvernements qui se sont succédés.
- Parce que ces deux dossiers de décolonisation qui font l'actualité, doivent être l'occasion pour la France de cesser d'enfreindre les règles de la Charte des Nations unies, ce qui lui a valu d'être condamnée à plusieurs reprises par l'Assemblée générale de l'ONU pour infraction à l'article 6 de la résolution 1514, à propos du hold-up sur le résultat du référendum d'autodétermination aux Comores de décembre 1974.
- Parce que ces deux peuples espèrent que le peuple de France les soutiendra dans leur juste lutte pour vivre libres dans leurs pays, en bonne entente avec tous les peuples, y compris ceux de leurs anciens colonisateurs.

En Kanaky-Nouvelle Calédonie, le FLNKS s'est jusqu'alors attaché au respect de l'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 entre l'État français, le mouvement indépendantiste et les anti-indépendantistes, pour accéder à l'autodétermination. Dans ce cadre, dérogeant aux principes de la résolution 1514, la dimension tripartite de l'accord et des négociations n'a pas été favorable au peuple kanak.

Après le passage en force de Macron/Darmanin le mouvement indépendantiste, par l'intermédiaire du cabinet d'avocats Devers, a sollicité sur ce cas d'école l'avis de Marcelo G. Kohen, membre titulaire de l'Institut de droit international à Genève (rompu aux négociations internationales et aux recours devant la Cour Internationale de Justice).

Parmi les infractions de la puissance coloniale le juriste pointe :

- « la mesure unilatérale, telle que l'organisation de référendums par les puissances sans la participation ni la décision du peuple concerné » : le troisième référendum
- « la modification constitutionnelle contraire aux obligations internationales qui engendrerait pour la

France une violation du droit international » : le vote du Parlement français de modification du corps électoral restreint de Nouvelle Calédonie.

Ces infractions ont conduit l'Assemblée Générale de l'ONU à se prononcer ; elle a estimé que « *le processus de décolonisation n'a pas été mené à terme par ce troisième référendum et continue de considérer la Nouvelle-Calédonie comme un territoire non autonome dont son peuple doit encore exercer son droit à l'autodétermination* ». Pour le second point il sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale en décembre 2024.

Un communiqué de presse de l'ONU du 20 août fait état de l'alerte de quatre rapporteurs spéciaux sur « *la situation du Peuple Autochtone Kanak* ». Ils accusent la France de « *porter atteinte à l'intégrité de l'ensemble du processus de décolonisation* » (...) « *Des dizaines de milliers de manifestants Kanaks se sont mobilisés pacifiquement depuis février pour dénoncer ces réformes. En l'absence de dialogue, un violent conflit fait rage depuis mai 2024. Le gouvernement français a déployé des moyens militaires et un usage excessif de la force ce qui aurait conduit parmi les Kanaks à plusieurs morts, 169 blessés, 2235 arrestations et détentions arbitraires et des disparitions forcées.* » Les experts sont « *particulièrement préoccupés par les allégations concernant l'existence de milices lourdement armées de colons opposés à l'indépendance le fait qu'aucune mesure n'ait été prise par les autorités pour démanteler et poursuivre ces milices soulève de sérieuses inquiétudes quant à l'état de droit* ».

Les cris d'orfraie du haut-commissaire relatifs à ce communiqué, sont démentis par les faits : aucun avocat de France n'a pu se rendre en Kanaky pour renforcer les avocats sur place pour défendre les nombreux interpellés qui passaient en comparution immédiate par dizaines tous les jours. En effet la Kanaky a été isolée du reste du monde pendant deux mois, aucun journaliste ne pouvait s'y rendre pour couvrir la situation non plus, uniquement des vols d'officiers étaient maintenus : bouclage des aéroports et ports de l'archipel. Pourtant les avions déportant les dizaines de prisonniers en France s'envolaient de Nouméa. Le Camp Est (l'ancien bagne), prison actuelle à Nouméa, surpeuplé, a été vidé en partie évacué pour recevoir les émeutiers condamnés. Les familles des prisonniers déportés, n'ont pour la plupart pas été informées de ces déportations arbitraires. Certains de ces hommes s'étaient mutinés en mai du fait de leurs conditions de vie (surpeuplement, bâtiments de l'ancien bagne et containers maritimes !) et pour protester aussi contre la répression à l'extérieur et le passage en force de la loi sur le dégel du corps électoral. Au total près de 80 cellules ont brûlé, le GIGN et le RAID sont intervenus. Plusieurs prisonniers ont été blessés mais rien d'officiel, ni chiffre ni enquête. La nouvelle prison qui avait ouvert au Nord du pays à Koné il y a plus d'un an, a également reçu des transferts de prisonniers du Camp Est et est surpeuplée. L'objectif est l'enfermement toujours croissant de Kanak. Plus de 90% des détenus en Kanaky-Nouvelles Calédonie sont Kanak, 10% des détenus océaniens.

Le gouvernement qui ne prévoyait pas d'apaiser le climat social, a démarré la construction d'une nouvelle base militaire en janvier.

Les militants de la solidarité avec la Kanaky ont recensé 58 prisonniers disséminés dans les prisons en France, mais il y en aurait beaucoup d'autres et des déportations vont encore avoir lieu ; les prisonniers sont dans le dénuement le plus total, loin de leurs proches ils n'ont aucun soutien matériel et affectif. Le Collectif Solidarité Kanaky a mis en place une coordination pour un soutien aux déportés du Camp Est et leurs familles (un guide pour les proches des déportés a été publié et bien relayé en Kanaky), et tente d'apporter un soutien matériel et juridique. Il poursuit également son soutien auprès des 7 prisonniers politiques de la CCAT déportés en France. Si Brenda et Frédérique sont sorties de prison, elles sont assignées à résidence en France, sous contrôle judiciaire munies de bracelet électronique. Brenda est toujours à 17 000km de ses enfants en bas âge. Quant à Christian Tein il est toujours à l'isolement. Il vient d'être nommé président du FLNKS au dernier congrès qui s'est tenu fin août au Nord de la Kanaky.

Le Comité Justice et Liberté pour la Kanaky a lancé une collecte pour financer l'aide aux prisonniers et le paiement de leur défense : <https://www.helloasso.com/associations/comite-justice-et-liberte-pour-kanaky/collectes/justice-et-liberte-pour-kanaky> qui a déjà reçu 4739 euros.

L'USTKE (l'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités) a également lancé une caisse de solidarité pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi, mettant de nombreuses familles dans une situation sociale aujourd'hui dramatique. Une banque alimentaire est mise en place par le syndicat.

Fin juillet on dénombrait plus de 22000 nouveaux chômeurs suite à la crise. Les usines de nickel et beaucoup de mines, premier secteur d'emploi, sont toutes fermées. La caisse de retraite locale a annoncé en juin ne plus avoir de budget pour verser les allocations à partir de septembre.

C'est une réelle catastrophe économique et sociale dans laquelle est plongée la Kanaky-Nouvelle Calédonie.

A propos du Sahara Occidental

Emmanuel Macron a adressé un courrier au roi Mohamed 6 à l'occasion des 25 ans de son règne, dont l'essentiel concerne le Sahara occidental. Il y affirme le soutien de la France « clair et constant » au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 pour régler ce conflit qui l'oppose au Front Polisario. Un soutien officialisé mais dont on n'a jamais douté, concrétisé de longue date par ses positions au Conseil de sécurité de l'ONU où la France s'oppose, entre autres, à chaque fois qu'il a été question d'inclure à la feuille de route de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation du Référendum au Sahara Occidental) un volet de surveillance des droits de l'homme. Cette mission onusienne est la seule en situation de conflit armé dans le monde à n'en pas disposer.

L'implication de la France dans la colonisation du Sahara occidental n'est pas récente : En 1912 à la poursuite d'El Hiba, fils du Cheikh Ma El Ainin, en lutte pour l'indépendance de la Mauritanie, les troupes françaises sont entrées à Smara qui fut entièrement détruite, dont sa bibliothèque riche de 5000 documents. L'armée française a aussi prêté main forte à l'Espagne en 1958 dans « *l'opération Écouvillon* ». Enfin les avions français basés à Dakar ont bombardé les colonnes de l'Armée de Libération Populaire Sahraouie en 1976/1977 dans « *l'opération Lamantin* ».

Les médias français qui relaient la prise de position de Macron sur l'option marocaine, font généralement l'impasse sur la réponse du Front Polisario qui a accepté que l'autonomie sous souveraineté marocaine soit incluse dans les questions à poser au référendum d'autodétermination des Sahraouis avec celles de l'intégration au royaume marocain et l'indépendance du pays. Il a indiqué être prêt à accorder des garanties à la population marocaine résidant au Sahara occidental pendant 10 ans, ainsi qu'au Royaume du Maroc sur le plan politique, économique et sécuritaire en cas de victoire de l'indépendance.

Laisant à Donald Trump le soin de mentir en affirmant la "marocanité" du Sahara occidental, Emmanuel Macron indique dans son courrier « Pour la France, l'autonomie sous souveraineté marocaine constitue désormais la seule base pour aboutir à une solution politique juste, durable et négociée conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. » Pourquoi, et avec qui négocier si le Sahara est marocain ? et cette précision « conformément aux résolutions de l'ONU » qui indiquent à chaque renouvellement de la MINURSO « l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ».

Notre pays doit cesser de cautionner les atteintes graves aux droits individuels et collectifs que subit la population sahraouie. Que sont devenus les 500 disparus sahraouis des années de plomb, auxquels s'ajoutent une quinzaine de jeunes sous le règne de Mohamed 6. Actuellement 33 prisonniers politiques croupissent dans les prisons marocaines, condamnés dans des parodies de justice, à des peines de 3 à 30 ans et à la perpétuité pour 9 d'entre eux. Ce territoire non autonome n'a été accessible aux observateurs étrangers indépendants que durant douze années (2001/2013). Il est aujourd'hui le seul pays au monde où on ne peut s'informer de la vie sociale et politique hors de la conduite de l'autorité occupante. L'AFASPA et la Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis, tiennent à jour la liste nominative des 296 personnes de 21 nationalités, venues de 4 continents, qui ont été expulsées du Sahara occidental par le Maroc depuis janvier 2014.

Le droit à l'autodétermination des peuples colonisés étant inaliénable et imprescriptible, un gouvernement issu du Nouveau Front Populaire doit rompre

- avec la manœuvre héritée de Pierre Mesmer, destinée à « blanchir » le corps électoral restreint en Nouvelle Calédonie.
- avec la répression des manifestations pacifiques et la tolérance des milices "loyalistes".
- les accords qui ne respectent pas le principes émancipatrices de la résolution 1514 de l'ONU.

- avec « une solidarité coloniale » apportée par la France aux États successivement colonisateurs du Sahara occidental, et cesser de s'opposer à la surveillance du respect des droits de l'homme par la MINURSO jusqu'au terme du processus de décolonisation.

ECHOS D'AFRIQUE

MIGRATIONS

Augmentation des décès de migrants dans la traversée vers l'Espagne

L'ONG Caminando Fronteras qui alerte depuis des années sur l'aggravation de la situation, a annoncé la mort de 5054 de personnes qui ont tenté de rejoindre l'Espagne, au cours des cinq premiers mois de l'année, soit près de 33 décès par jour, dont 154 femmes et 50 mineurs.

La grande majorité des décès (4 808) a eu lieu sur la route atlantique des îles Canaries, où sévissent de forts courants marins qui rendent périlleuses les traversées sur les pirogues de fortune qui ont parfois de longues distances à parcourir. Outre celles qui viennent du Maroc et du Sahara occidental, relativement proche d'îles des Canaries, d'autres partent du Sénégal et de Mauritanie et peuvent avoir près de 1500 kilomètres à franchir.

Helena Maleno, fondatrice de l'ONG a précisé qu'en 2023 son organisation avait recensé 6 618 morts par noyade. Le bilan à moins de la moitié de 2024 laisse présager un sinistre record en décembre, d'autant que les migrations sont en croissance : 20 854 arrivées ont été recensées fin mai 2024, contre 8 812 à la même époque 2023.



BONNES NOUVELLES

MAROC

Le journaliste Omar Radi est sorti de prison le 29 juillet dernier il y était attendu par sa famille et de nombreux militants d'organisations et de partis progressistes.

Il avait été arrêté en août 2020 et condamné à 6 ans de prison pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat » et « viol ». Ces chefs d'inculpations se retrouvent dans les procès préfabriqués destinés à faire taire les voix discordantes des médias libres et à embastiller les journalistes pour faire cesser leurs investigations dans différents domaines "sensibles".

Dans son communiqué, le CADTM-Maroc estime que « Cette victoire est due à de larges campagnes de solidarité nationale et internationale, ainsi qu'aux efforts déployés pour dénoncer les procès injustes et dévoiler leur véritable objectif, qui est de faire taire les voix dissidentes qui réclament la dignité et la justice sociale.

Nous affirmons notre détermination à poursuivre notre combat aux côtés de toutes les organisations et réseaux nationaux et internationaux de lutte, jusqu'à la libération du reste des prisonniers politiques marocains, en particulier les militants du Hirak Rif."

Droit d'asile en France

Statuant sur un recours présenté par un ressortissant togolais, la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) a estimé que les homosexuels au Togo constituent un « groupe social » qui fait d'eux une catégorie protégée au titre de la Convention de Genève sur les réfugiés.

En raison des risques encourus par ce demandeur togolais de condamnation ou de persécution, du fait de son orientation sexuelle, elle lui a accordé la protection.

Ceci pourrait faire jurisprudence pour les homosexuels alors que nombre de régimes en Afrique

instrumentalisent les hostilités à leur égard pour se refaire une légitimité qu'ils ont perdue dans la population de leurs pays.



MADAGASCAR

Le port de Diego-Suarez dans le nord de Madagascar, en phase de récupération par la France pour sa géostratégie dans l'Océan Indien

Souvenons-nous des positionnements du président français Emmanuel Macron, en octobre 2019 sur Grande Glorieuse, une des îles éparses revendiquées par Madagascar depuis 1977 : « Ici c'est la France, c'est notre fierté, notre richesse. Ce n'est pas une idée creuse. Les scientifiques et militaires qui sont là le rappellent. La France est un pays archipel, un pays monde [...] On n'est pas là pour s'amuser, mais pour bâtir l'avenir de la planète. Ce que nous préservons ici aura des conséquences sur les littoraux, y compris dans l'Hexagone. » (Le Monde, 24 octobre 2019)

Maintenant, il est question de Diego-Suarez... Dès l'époque de la colonisation, l'île a été choisie par Paris comme base militaire stratégique. Point de passage entre l'océan Indien et l'océan Atlantique, elle se situe à proximité des côtes africaines, de Mayotte et de la Réunion. Emmanuel Macron, et son homologue malgache, Andry Rajoelina, en juin 2023 à Paris, ont discuté de l'avenir de la base militaire de Diego-Suarez.

Africa Intelligence a titré, le 15 juillet 2024, sur « le plan de Paris pour ressusciter la base militaire de Diego-Suarez », article où il est rapporté que « à l'abandon depuis des décennies, cet ancien port stratégique fait l'objet d'un plan de réhabilitation porté par le ministère des affaires étrangères français. À l'étude depuis 2022, il n'attend plus que la validation du président Andry Rajoelina »... Rajoelina, le « président français de Madagascar », consent forcément : l'information sur sa demande de la nationalité française accordée en 2014 a fuité opportunément pendant la campagne présidentielle de l'année dernière (voir La Lettre de l'AFASPA

de décembre 2023) ; cette affaire de la réhabilitation par la France du port stratégique de Diego-Suarez est certainement la suite de celle de la « nationalité ».

Le Premier ministre a présenté les piliers de la PGE

La nouvelle Politique Générale de l'État, présentée par le Premier ministre, Christian Ntsay, à l'Assemblée nationale le 9 août dernier, repose sur trois piliers fondamentaux : les ressources humaines, le développement de l'industrie et du commerce, et la bonne gouvernance. Cet événement a été marqué par une absence signalée du groupe parlementaire d'opposition.

L'importance de former et de valoriser le capital humain du pays, considéré comme un levier essentiel pour le développement économique et social concerne notamment la valorisation des ressources humaines. Des mesures seront mises en place pour renforcer les compétences des travailleurs, notamment à travers des programmes de formation adaptés aux besoins du marché. Un accent particulier a également été mis sur la nécessité de promouvoir l'industrialisation et de soutenir le secteur commercial pour diversifier l'économie malgache. Le gouvernement envisage de faciliter l'accès au crédit pour les entrepreneurs et de créer des infrastructures adaptées pour encourager l'investissement et la création d'emplois.

Délestage : grogne des sénateurs lors de la présentation de la PGE

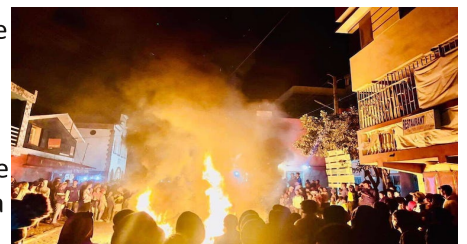
Trois jours après l'Assemblée nationale, ce fut au tour du Sénat d'écouter la présentation de la PGE par le Premier ministre. Mais la session extraordinaire a été marquée par un délestage, ce qui a entraîné la grogne des sénateurs. Ces derniers

se sont indignés qu'une telle Institution puisse en être victime. Même s'il n'a duré que 7 minutes 15 secondes ! (selon *Midi-Madagasikara*). Toujours est-il que dans certains quartiers d'Antananarivo, cela a duré presque trois heures de temps. Le 12 août la capitale malgache a été plongée dans l'obscurité suite à un black-out quasi-total sur le réseau électrique interconnecté : depuis 18h, les habitants de plusieurs quartiers ont été privés d'électricité, une situation que la société nationale d'eau et d'électricité (JIRAMA), a qualifiée de « manque de tension totale » ; à l'origine de cette panne majeure, l'arrêt soudain de deux lignes électriques reliant la centrale hydroélectrique d'Andekaleka au réseau d'Antananarivo.

Effectivement le problème de délestage a été soulevé lors de cette rencontre avec le premier ministre au Sénat. Le chef du gouvernement a émis la mise en place au sein de la JIRAMA d'un tableau de bord aboutissant à la concrétisation d'un audit.

Manifestation contre les délestages

Selon *Madagascar Tribune* du 14 août dernier, « Les usagers de la JIRAMA du quartier des « 67 Ha » ont, las des incessantes coupures d'électricité, manifesté dans les rues. La frustration grandit face à cette situation jugée inacceptable et l'incapacité du gouvernement à gérer le problème. Une expression de colère manifestée à travers des incendies de pneus mais qui s'est néanmoins déroulée dans le calme et sans incident majeur.



Ce mouvement risque toutefois de faire tache d'huile au vu notamment de la prolongation des coupures d'électricité sous forme de délestage tournant, annoncé par la JIRAMA. Des appels à manifester devant ses bureaux ou une descente dans les rues d'Analakely circulent sur les réseaux sociaux depuis quelques jours pour attirer l'attention des autorités et réclamer des solutions concrètes »

Madagascar sous tutelle totale du FMI et de la Banque Mondiale

Selon Le Journal de l'Ile Rouge du 2 août dernier, « *Rajoelina n'a jamais eu le souci de la redevabilité vis-à-vis de ses électeurs, encore moins de la population Malagasy. Il ne leur a jamais expliqué les engagements que son régime a dû prendre dans le cadre de la nouvelle FEC (Facilité Élargie des Crédits) et du FRD (Fond de Résilience et Durabilité).* »

Sans cette FEC, dont la contre-valeur va abonder le budget, adieu la 2ème tranche de 100 millions de dollars de la Banque

Mondiale et les 132 millions de dollars de budgétaire de la BAD (Banque africaine pour le développement ! Sans la FEC et avec les diverses réductions du budget prévues dans la LFR, ce régime aurait du mal à boucler son budget et même à payer ses fonctionnaires. Les dettes publiques de Madagascar ont presque doublé de 2019 (4,78 Md de \$US) à 2024 (9,83). Elles sont prévues d'atteindre 16,39 Md\$ en 2029. On comprend que le gouvernement ne veut pas rendre public ce document par lequel il s'engage. Ce n'est ni plus ni moins qu'une mise sous tutelle du FMI et de la Banque Mondiale.

Romy Voos Andrianarisoa, sortie de prison après un an de détention à Londres

L'ancienne directrice de cabinet de la présidence de la République à Madagascar a été condamnée à 42 mois de prison ferme par la justice britannique pour des faits de corruption portant sur des sommes négociées dans le cadre de l'octroi d'un contrat minier pour faire de Madagascar une place

majeure parmi toutes les proies en Afrique orientale et australe de la société Gemfields (Global Emerald and Ruby Gemstone Supplier), fournisseur de pierres précieuses colorées : elle a été arrêtée à Londres, mi-août 2023, avec son associé-affairiste français, Philippe Tabuteau, par la NCA (National Crime Agency, Agence britannique anti-criminalité). Romy Voos Andrianarisoa aurait été libérée plus tôt que prévu en raison de sa « conduite exceptionnelle » pendant sa détention ; en fait, ce serait une libération dans les conditions du Early Removal Scheme mis en place dans le droit anglo-saxon pour désengorger les prisons !... mais elle reste coupable de ce pourquoi elle a été condamnée... En tout cas, durant son intervention sur la chaîne TV5 Monde Afrique, le 3 août 2024, après son expulsion du Royaume-Uni, elle a dédouané le président Andry Rajoelina. Maintenant, reste à observer si Gemfields va, par coïncidence après cette libération, obtenir le marché qu'il convoitait à Madagascar : alors là, on pourrait se poser de vraies questions...

Accaparements des terres

DÉBUT DE CARTOGRAPHIE DES ACCAPAREMENTS DE TERRE CONNUS À MADAGASCAR

(paru dans la Newsletter de mars 2024 du Collectif TANY pour la défense des terres malgaches)

Dans le contexte national et international actuel, il est important, voire crucial, que tous les citoyens connaissent les résultats de la gestion des terres malgaches par les dirigeants de l'Etat et décideurs successifs.

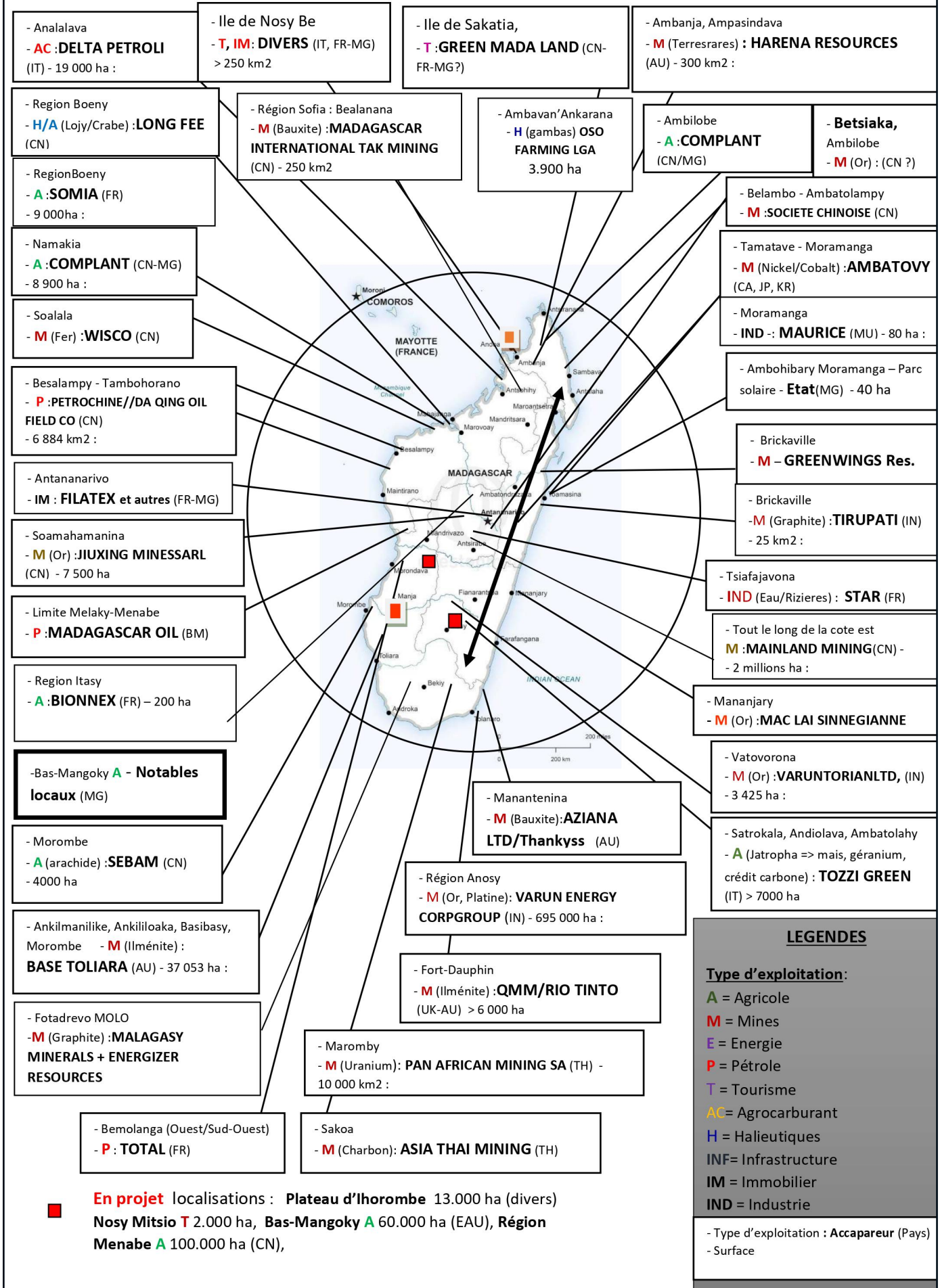
Le Collectif TANY a demandé aux dirigeants en 2014, un inventaire des terrains de l'Etat dont les droits fonciers ont déjà été transférés à des individus et sociétés, nationaux ou étrangers, de publier sur internet toutes les transactions effectuées en précisant le nom des bénéficiaires, le type de transaction (ventes, locations avec la fin du bail emphytéotique, donations etc.), la localisation, les surfaces concernées, comme l'ont fait certains pays à l'époque mais nous ne l'avons pas obtenu.

Nous publions donc ce début de cartographie en vue d'une mise à jour régulière, afin que tous les citoyens, malagasy ou non, puissent participer au remplissage de la carte et soient informés sur <https://terresmalgaches.info/newsletter/article/newsletter-214-debut-de-cartographie-des-accaparements-de-terre-a-madagascar>.

Merci à ceux qui enverront des informations à ce sujet à l'adresse patrimoine.malagasy@gmail.com. Les données seront reportées sur la carte après vérification.

LES ACCAPAREMENTS DE TERRE CONNUS À MADAGASCAR

(Cartographie en cours de construction par Collectif TANY– Liste non-exhaustive Mars 2024)



CAMEROUN

Des partenaires financiers de Bolloré accusés d'écoblanchiment pour des atteintes graves aux droits humains dans les plantations de Socfin

Suite aux accusations de violations des droits humains, dénoncées par le Conseil d'Éthique du Fonds de pension norvégien dans les plantations de sa filiale, la Société financière des Caoutchoucs (Socfin), au Cameroun, onze banques soutenant le Groupe Bolloré par leurs concours financiers et leur silence ont reçu une lettre signée d'une trentaine d'organisations de défense de la nature à travers le monde.

Ces ONG, parmi lesquelles la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun (Synaparcam), ActionAid France, le Centre pour l'Environnement et le Développement, GRAIN, FIAN Belgium, The Oakland Institute..., exigent le retrait du Fonds de pension norvégien de l'actionnariat de Bolloré et l'exclusion de sa filiale Socfin de l'organisme de certification Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO), qui promeut la culture d'une huile de palme durable.

Elles accusent les institutions financières de d'écoblanchiment, une stratégie marketing qui consiste, selon Greenpeace, à donner à une entreprise une façade écologique bien loin de la réalité et à tromper les consommateurs sur le véritable impact environnemental de ses actions. Ces banques soutiennent les investissements du groupe français, impliqué à travers sa filiale, la Société financière des Caoutchoucs (Socfin), accusée de violations de droits humains.

Des dénonciations très documentées

Le rapport d'investigations menées en septembre 2023 par le Conseil d'Éthique du fond de pension norvégien dans les plantations de la Société camerounaise de palmeraies Socapalm, fait mention d'accaparement des terres communautaires et d'atteintes graves aux droits humains, notamment de violation des droits des travailleurs, de viol et de violences sexuelles sur les femmes, par les superviseurs de la société. Les employées de la société révèlent qu'elles ont souvent été contraintes à des rapports sexuels par les superviseurs en échange d'un certain nombre d'avantages liés à leur emploi.

À la lumière de ces griefs et des pratiques récurrentes reprochées à la holding luxembourgeoise Socfin, sans aucune objection de la part de Bolloré, le Conseil

d'Éthique a recommandé dans son rapport adressé à la Banque Centrale de Norvège, que le Groupe Bolloré, tout comme sa faîtière, Compagnie de l'Odet, qui

détient 62,19 % de ses actions, soient exclus des investissements du monde.

Les organisations de défense de l'environnement soutiennent la recommandation du Conseil d'Éthique. Elles exigent en outre des banques telles que BNP Paribas, HSBC Holdings Plc, ING Bank et Rabobank, qui sont membres du conseil de l'organisme de certification Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO), d'exclure Socfin parmi ses membres, pour ses manquements aux principes de production d'une huile de palme durable respectueuse des normes environnementales et des droits des communautés locales.

Dans sa grande mansuétude, le Conseil d'administration de la Banque centrale de Norvège, s'en est tenu à mettre la multinationale française en observation sur une durée de deux ans, et s'est engagé à œuvrer pour réduire les risques de violations futures de ses normes.



Plantation industrielle de palmiers à huile au Cameroun. Image de Flore de Preneuf / Banque mondiale via Flickr

Cette décision ne satisfait pas les organisations de défense de l'environnement, qui ont également marqué leur indignation dans une lettre adressée le 31 juillet 2024 au directoire du Fonds de pension norvégien. Pour Renée Vellvé, Chercheuse à l'ONG espagnole Genetic Resources Action International (GRAIN), le sursis accordé à Bolloré est « insuffisant ». « *Ça fait longtemps que les communautés souffrent de ces violations et ces conflits fonciers (...) Il faut prendre des actions plus déterminées* », rapporte le site MONGABAY.

En guise d'actions fortes, les ONG appellent clairement le Fonds de pension norvégien à « *reconsidérer sa décision et à s'engager à désinvestir immédiatement du groupe Bolloré* ». Les ONG espèrent des réactions favorables des institutions financières pour faire bouger les lignes en faveur des communautés et de la préservation de l'environnement. « *Si les banques ne prennent pas de mesures efficaces, ce sera un autre signe clair que le secteur financier doit être réglementé pour empêcher les investissements nuisibles, qui contribuent à la déforestation et aux violations des droits de l'homme* », indique Danielle Van Oijen membre

UGANDA

Manifestation populaire contre la corruption



Le 23 juillet un mouvement de jeunes a appelé à une marche vers le Parlement à Kampala pour dénoncer la corruption de la classe politique.

Les avocats des militants ont alerté l'AFP sur les arrestations de plusieurs jeunes dont Makana Kennedy Ndyamuhaki journaliste et militant des droits humains, Victor Otieno et Prie Aloikin Opoloje qui ont été emmenés par la police dans un lieu inconnu. Ezra Rwanshade, avocat spécialisé dans la défense l'assure : «*Nous ne relâcherons pas nos efforts jusqu'à ce que les corrompus soient démis de leurs fonctions* » rapporte l'Humanité.

NIGERIA

Le gouvernement veut des millions de compteurs électriques face aux difficultés du secteur

Le gouvernement fédéral du Nigeria a annoncé son projet d'acquérir à nouveau des compteurs électriques par millions. Chiffre annoncé cette fois : trois millions et demi de compteurs d'ici à la fin de cette année et au total 10 millions de compteurs sur cinq ans.

L'enjeu, c'est la facturation des consommateurs, dans un secteur électrique confronté à des difficultés financières.

Une vue générale d'une centrale de distribution d'électricité à court d'énergie suite à l'effondrement du réseau national entraînant une panne totale à Lagos, la capitale

commerciale du Nigeria, le 15 mars 2022. © PIUS UTOMI EKPEI / AFP Continuer à équiper les clients de compteurs pour améliorer les revenus du secteur électrique au Nigeria, le ministre nigérian de l'électricité, Adebayo Adedun, a annoncé la mesure lors d'une conférence sur l'énergie organisée par un journal local BusinessDay.

Au Nigeria, plus de la moitié des 13 millions de clients du réseau électrique ne sont pas équipés de compteurs. Ils sont facturés par estimation et doivent payer une redevance fixe, quelle que soit la qualité du réseau et la régularité de l'approvisionnement en courant. Les consommateurs s'en plaignent, les litiges sont nombreux. Et les services

publics n'arrivent pas à recouvrer un tiers de toutes les factures émises.

Le gouvernement a signé en mai 2024 un accord avec l'Autorité souveraine nigériane d'investissement pour financer l'acquisition du matériel pour les particuliers et les entreprises d'un coût de 1,3 milliard de nairas, soit 900 millions d'euros.

Ces compteurs viendront majoritairement de l'étranger. Le Ministre de l'électricité a par ailleurs affirmé que le gouvernement avait accepté de débloquer des fonds pour des compteurs pour les plus gros consommateurs pour lesquels les tarifs ont été augmentés en avril. Cela pour garantir que leur consommation soit effectivement mesurée d'ici septembre.

© RFI

CÔTE D'IVOIRE

Prévention des grossesses précoces

Durant l'année scolaire 2023/2024, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a recensé 4600 grossesses en milieu scolaire, soit une hausse de 26% par rapport à l'année précédente. Les jeunes filles concernées ont entre 12 à 18 ans, en grande majorité elles résident dans de grandes villes, détachées de leurs familles et disposent de peu de moyens de subsistance. Certaines ont recours à un avortement clandestin, d'autres abandonnent leurs études, quand elles ne sont pas simplement rejetées par les familles.

Interrogé par RFI, Yapi Léonce Adon directeur des programmes et des études au CNDH, pointe la

défaillance des familles et préconise de meilleures conditions d'accueil dans les établissements scolaires par la création par l'Etat de cantines et d'internats. En Côte d'Ivoire l'interruption volontaire de grossesse n'est autorisée qu'en cas de viol ou d'inceste, avorter de manière clandestine est donc une pratique courante malgré les risques médicaux et les condamnations de six mois à trois ans de prison. Médecins du Monde estime que 76% des Ivoiriennes qui mettent fin à leur grossesse sont encore scolarisées. Chaque année 290 000 Ivoiriennes ont recours à l'IVG ; des jeunes filles sont enceintes alors qu'elles sont encore en cours d'étude. L'avortement est un tabou qui pèse le plus en société.

La mortalité infantile est importante. Le Programme des Nations unies pour le développement estime que pour 100 000 naissances, plus de 600 Ivoiriennes meurent en couches. Soit presque trois fois plus que la moyenne des pays en développement. La santé des femmes et la libre disposition de leur corps est donc un réel problème de société dans le pays.

L'expérience citoyenne de Soubré

Dans l'Ouest ivoirien, à Soubré chef-lieu de la région de la Nawa, Bernadette Oupoh est présidente de la Coalition Namané, (Prenons conscience en langue bété), un regroupement l'associations et d'organisations de la société civile engagées pour la réduction des grossesses non désirées, particulièrement chez les adolescentes et en milieu scolaire.

Au micro de Bineta Diagne, journaliste à RFI, une sage-femme qui tient à l'anonymat déplore que malgré les graves conséquences sur la santé « *peu de parents échangent avec leurs filles à cause des croyances religieuses.* » et que les méthodes inappropriées pour provoquer les avortements font courir « *de grands risques d'hémorragie* ».

Face à cette impossibilité d'aborder le sujet de l'avortement en société, la population de Soubré a décidé de s'en saisir et d'effectuer elle-même de la prévention sur les risques liés à la santé sexuelle. Il existe des référents adultes, baptisés les Tontons et les Tatas, qui se rendent disponibles pour aborder ces questions. La jeunesse se mobilise également. À la radio La Voix de la Nawa, des lycéens animent chaque semaine des émissions sur ce thème, afin de conseiller les auditeurs et leur préciser les erreurs à éviter. Ces écoliers se font appeler les Jeunes ambassadeurs. « *On organise des causeries éducatives sur le terrain, explique la Jeune ambassadrice Tigana Hawaou, élève de seconde au lycée 1 de Soubré. On se rend dans un quartier et on rassemble une vingtaine de jeunes. Après*

avoir choisi un thème, on utilise une boîte à images pour illustrer le propos. Parfois, certains jeunes nous accusent de parler des choses réservées aux grandes personnes, mais la plupart du temps, ils sont réceptifs et le message de prévention passe. »



Le réseau des Jeunes Ambassadeurs est un programme mis en place en 2016 par Médecins du Monde qui s'investit dans la région de la Nawa pour lutter contre les grossesses en milieu scolaire. « Nos enquêtes montrent que 85 % des femmes qui avortent de manière non sécurisée sont âgées de moins de 18 ans, s'inquiète Stéphanie Baux, la coordinatrice générale de l'organisation en Côte d'Ivoire. Il y a une préoccupation du gouvernement qui souhaite limiter les grossesses en milieu scolaire, notamment avec un programme de zéro grossesse par un ensemble d'actions de sensibilisation, mais ça reste encore insuffisant. »

La Côte d'Ivoire a pourtant signé et ratifié le protocole de Maputo de l'Union africaine, dont l'article 14 aborde particulièrement la santé sexuelle et reproductive, ainsi que le droit des femmes à disposer de leur corps. Mais selon Stéphanie Baux, l'État ne l'a jamais pleinement appliqué. Il n'existe pas de loi spécifique sur la santé sexuelle et reproductive, malgré la proposition d'un avant-projet de loi en 2016, qui n'a jamais été adopté du fait de blocages des leaders religieux et communautaires.

SANTE

L'épidémie liée au Virus mpox s'accélère en Afrique

La maladie, dénommée « variole du singe », est connue depuis les années 1970. Elle se présente sous la forme de lésions principalement génitales, anales ou orales, résultant d'une transmission interhumaine stricte, par contacts cutané-

muqueux rapprochés. Le virus a été isolé sur des primates en 1958 par un laboratoire danois, d'où son appellation. Si cette maladie infectieuse est passée de l'animal à l'homme, ce n'est pas pour autant que ce soit le singe qui la transmet à l'humain ; on privilégie l'hypothèse qu'elle serait véhiculée par des rongeurs. Elle atteint aujourd'hui en

grande majorité des enfants. Pendant de nombreuses années, de petites flambées épidémiques localisées ont régulièrement eu lieu en Afrique centrale et de l'Ouest, certains pays comme la RDC, le Nigéria, le Libéria ou encore le Cameroun étant des zones endémiques du virus. En 2022, après que plus de 75 pays non

endémiques dont les États-Unis, l'Australie, le Canada et une grande partie de l'Europe aient rapporté des cas, l'OMS déclare l'épidémie « urgence sanitaire mondiale ».

Si la propagation s'est rapidement calmée dans les pays occidentaux, elle s'est accélérée ces derniers mois en Afrique et sa nouvelle souche du virus est beaucoup préoccupante. « *C'est une maladie qui a évolué qui n'est plus seulement transmissible d'animal à humain* », explique au micro de RFI, le Dr Jean Kaseya, directeur général des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies.

La République démocratique du Congo qui concentre actuellement 96% des cas rapportés de mpox, fait face à une souche bien plus virulente, plus transmissible et plus létale que celle en cause dans l'épidémie de 2022 dans des pays occidentaux. Le virus a muté et il se transmet maintenant « *d'humain à humain, avec les sécrétions et les contacts, avec les objets utilisés par une personne infectée comme les habits, le lit, une chaise...* », détaille le Dr Kaseya qui précise « Des études sont menées car nous suspectons également des transmissions par voie aérienne ».

Après plus de 92 000 cas humains dans plus 110 pays, et 160 décès, l'épidémie a décliné en Europe et aux États-Unis, à la suite de la mise en place de plusieurs mesures. La sensibilisation et la mobilisation massive des communautés touchées ont notamment participé à circonscrire l'épidémie, et les groupes à risque ont été rapidement vaccinés grâce au déblocage de vaccins antivarioliques de troisième génération. Ces vaccins procurent en effet une immunité croisée contre le virus mpox ; bien que la variole ait été éradiquée, divers gouvernements gardent des stocks, en prévision d'une potentielle utilisation du virus de cette maladie comme arme biologique.

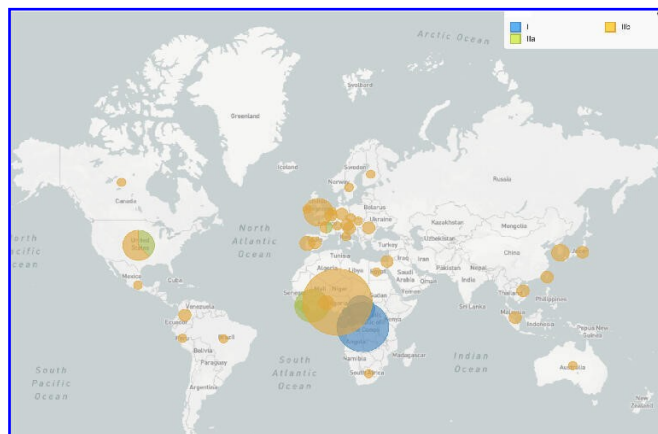
Les choses se sont avérées différentes en Afrique. En effet, la vaccination n'a pas été rendue accessible dans les pays où le mpox était précédemment endémique, ni pour les populations concernées ni pour le personnel médical et paramédical de première ligne (à l'exception d'un essai clinique mené en RDC depuis 2017). Aujourd'hui, le mpox poursuit sa progression sur le continent africain, malgré l'implication et l'important travail des équipes à l'œuvre sur le terrain, dans les pays touchés. Le nombre de cas humains est en augmentation, tout comme la fréquence des épidémies. On constate par ailleurs une extension des zones géographiques concernées par la maladie. Cette inégalité d'accès au vaccin met en évidence les limites d'une réponse internationale à deux vitesses, comme le souligne le dernier rapport de l'OMS.

La majoration du nombre et de la fréquence des cas humains mise en évidence s'intègre dans l'évolution

générale de l'épidémiologie du mpox en Afrique, et sur laquelle les pays concernés tentent d'attirer l'attention internationale depuis un moment.

Un premier cas de mpox de Clade 1 a été détecté en Suède le 15 août 2024. Depuis l'épidémie de 2022, c'est le virus du clade 2 qui circule à bas bruit en Europe et en France, avec un nombre mensuel de cas rapportés variant entre 12 et 26 en France entre janvier et juin 2024.

Réuni le 13 août dernier, le comité scientifique de l'Africa CDC (Centre africain de contrôle et de prévention des maladies) a constaté l'augmentation rapide des nouveaux cas de mpox en Afrique ces dernières semaines, où les épidémies surviennent désormais dans des zones moins typiques que les zones forestières initialement identifiées à risque : en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Cameroun, en Ouganda, au Burundi, au Gabon, au Kenya et au Rwanda justifiant le déclenchement du plus haut niveau d'alerte. Le 14 août l'OMS déclenchait son plus haut niveau d'alerte sanitaire international.



Plusieurs pays, dont l'Espagne, la France et l'Allemagne, ont promis d'envoyer des doses de vaccins pour les pays africains en première ligne de l'épidémie, comme la RDC et douze autres pays du continent. Hors des grandes villes (quand les délestages ne les impactent pas) la chaîne du froid sera respectée pour la conservation des vaccins, mais pour atteindre certaines zones d'Afrique, les moyens d'acheminement réfrigérés et l'état désastreux des réseaux routiers rendent la tâche impossible. Le directeur de l'Africa CDC a demandé un transfert de technologie. Les laboratoires accepteront-ils la fabrication des vaccins sur le continent ?

Quand les populations africaines verront-elles leurs richesses naturelles financer leurs besoins vitaux en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures énergétiques et de communication ? et non les fortunes des actionnaires de Total, Texaco, Chevron, Bouygues, Bolloré, Orange, Rio Tinto Alcan... ?

L'AFRIQUE DE L'INNOVATION

Au Burkina Faso, Téré Box distribue de l'énergie propre

Deux jeunes entrepreneurs ont créé et commercialisé une boîte à outil électrique. Un système «tout compris» qui permet au foyer de s'équiper en électroménager et de bénéficier d'une énergie quasiment gratuite : l'énergie solaire.

La Téré box, conçue par la société Alioth, est particulièrement apprécié dans les zones du pays les moins bien desservies en électricité.



Abdala Dissa et Christophe Tougri, les co-fondateurs de Alioth System © Frédéric Garat

Abdala Dissa, le cofondateur d'Alioth System, a présenté son invention : la Térébox au stand salon Vivatech de Paris. En langue dioula on dit la boîte solaire. « Depuis qu'on a commencé sa commercialisation, on en a vendu au moins 35 000 au Burkina, surtout en milieu rural. » La Térébox est une boîte grosse comme une armoire à pharmacie, branchée sur un panneau solaire reliée à un équipement de base.

Christophe Tougri, cofondateur et président d'Alioth System, explique le fonctionnement de leur invention au micro de RFI : « C'est une box intelligente qui permet d'accumuler l'énergie et de la distribuer sur plusieurs

types d'utilisation. On a la lampe, on a la télé, on a le ventilateur et puis on a le système de recharge de téléphone. Dans le profil d'un utilisateur de la Sonabel qui est la société nationale d'électricité au Burkina, ce genre d'équipement correspond à quelqu'un qui est branché sur un segment de trois ampères. On fait le système de câblage pour les lampes, il y en a six : au salon, dans les chambres ou pour la femme qui vend les cacahuètes dehors. Cela permet aux élèves qui sont sur la terrasse de pouvoir aussi lire et étudier. »

Les deux cofondateurs ont lancé l'aventure d'Alioth System à leur retour d'expatriation. Ils ont misé toutes leurs économies, soit 60 000 euros, dans ce projet qui a obtenu le partenariat d'Orange pour le paiement des factures d'achat du kit via Orange Money. Les 50 employés de l'entreprise créée en 2017 et située à Ouagadougou, effectuent l'assemblage de la boîte électrique dont les composants sont fabriqués en Chine.

Un autre projet sur lequel les deux jeunes gens travaillent : des scooters et des voitures équipées de batteries solaires. Un système adapté aux fortes chaleurs, un des enjeux auxquels les pays d'Afrique sont confrontés.



Centre d'assemblage de la Térébox © Alioth system

Retrouvez les précédentes Lettres de l'AFASPA sur notre site internet [www.https://afaspa.com/](https://afaspa.com/)